

Interpellation : quel avenir du rail à Morges ?

Alors que la Municipalité vient de répondre au postulat PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue », l'Office Fédéral des Transports (OFT) vient de publier deux documents importants pour l'avenir du rail en Suisse.

D'une part le plan sectoriel de transports, partie Infrastructure rail, qui est l'instrument de coordination de l'aménagement des différents modes de transport au niveau fédéral avec le développement territorial ; Ce plan sectoriel vise notamment à informer le public des buts, des principes et des priorités de la Confédération dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire.

D'autre part, la concrétisation territoriale de la perspective Rail 2050. Ce document expose une vision à moyen terme de l'orientation générale pour le transport de voyageurs et de marchandises dans toute la Suisse en coordination avec la structure territoriale du pays. Il servira notamment de base aux partenaires de planification pour formuler des objectifs d'offre ainsi que de critère dans le processus d'évaluation et de sélection des mesures d'aménagement.

Le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail est ouvert à la consultation des parties prenantes jusqu'au 16 décembre 2024. Il intègre la nouvelle ligne Perroy – Morges ainsi que la 3ème voie Morges – Denges, projets déjà connus et en cours. Il intègre également une 4ème voie Morges – Renens, qui, selon le plan sectoriel, se situerait « sur la plateforme actuelle, qui devrait être élargie ».

Il est donc permis d'affirmer qu'à très long terme, Morges continuera d'être traversé par l'entier du trafic ferroviaire, tant voyageurs que marchandises entre Lausanne et Genève alors que dès le Boiron, le trafic sera réparti sur deux axes distincts.

En parallèle, la concrétisation territoriale Rail 2050 nous apprend que la Confédération envisage de classer Morges comme « centre urbain », soit en 4ème position sur 6 dans la hiérarchisation des centres. Morges ne serait ainsi plus desservie par le transport à longue distance mais uniquement par le réseau des villes et plus concrètement uniquement par les axes Genève – Nyon – Neuchâtel ainsi que Genève – Nyon – Lausanne.

Le risque existe donc que les Morgiens et les Morgiennes voient passer les trains... tout droit, sans pouvoir en profiter ! Tout ceci alors que les nuisances sonores ou les risques liés aux accidents majeurs, tant du train que de l'autoroute, seront toujours présents et impacteront toujours la vie quotidienne des habitants de la Ville.

Dans ce contexte, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Comment la Municipalité se positionne-t-elle concernant la consultation en cours du plan sectoriel de transports ?
2. La Municipalité prévoit-elle, conformément aux dispositions de la procédure en cours, faire part de sa position aux services cantonaux concernés, afin que les intérêts de la ville puissent aussi être pris en considération par l'administration fédérale ?

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Ville de Morges

PLR Les Libéraux-Radicaux
Ville de Morges

1110 Morges
www.plr-morges.ch

3. La Municipalité partage-t-elle la crainte de voir la qualité de la desserte de Morges se détériorer à l'avenir, du moins, en ce qui concerne les relations offertes ainsi que les liens avec les différentes parties du pays ?
4. De quels leviers la Municipalité dispose-t-elle pour garantir la présence de Morges sur le réseau ferroviaire longue distance suisse ?

Je vous remercie par avance pour les réponses à ces questions.

Morges, le 2 octobre 2024

Jonathan Müller



Patrick Zurn



P. de Benoit
PASCAL DE BENOIT

Eric Debelin



Stéphane Dewarant